



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE
DM2022-90104

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière adjointe par intérim de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **9 janvier 2023**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2022-90104**.

Cette demande, déposée par le propriétaire du lot 6 249 276, situé au 17, rue Gagné, dans la zone H-30, vise la construction d'un garage détaché avec des murs d'une hauteur dérogoire. L'article 7.13 du *Règlement de zonage* (601-18) prescrit que la hauteur maximale des murs d'un garage détaché est de 4 mètres. L'élément dérogoire est donc le garage détaché projeté avec des murs d'une hauteur de 4,73 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 9 janvier 2023 à 19 h 30** au Centre communautaire, situé au 75, chemin de Gosford à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 16^e JOUR DE DÉCEMBRE 2022

Mélanie Poirier

Greffière adjointe par intérim,
Mélanie Poirier